



**CONSEIL COMMUNAL de  
SAINT-MÊME-LE-TENU**  
**Commune déléguée de la commune nouvelle de  
MACHECOUL-SAINT-MÊME**

**SÉANCE du 18 OCTOBRE 2016**

*L'an deux mil seize, le dix-huit du mois d'Octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil communal de SAINT-MÊME-LE-TENU se sont réunis à la mairie annexe de SAINT-MÊME-LE-TENU, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé De Villepin, Maire délégué de SAINT-MÊME-LE-TENU, commune déléguée de MACHECOUL-SAINT-MÊME.*

*Date de la convocation : Mardi 11 Octobre 2016*

Ordre du jour :

2016-15-Redevance assainissement

2016-16-Tarifs communaux : propositions

-Questions diverses

\*Nom du bulletin

\*Alarme école privée

\*Sage coupure électricité salle VDT

\*Chauve-souris

\*Badminton panneau informatif

\*Inauguration terrain multi-sports

\*Cérémonies du 11 Novembre

\*Information sécurité école et périscolaire

**Étaient présents (13/15) : DE VILLEPIN Hervé – THABARD Joëlle – GUIHAL Patrice - BOUÉ Angélique – MORINEAU Denis - TENAUD André - GIRAUDET Bernard – GIRAUDEAU Patricia – MAILLET Nathalie (pouvoir de TABUT Sandrine) - CLAVIER Denis – BERNARD Fabrice - FLEURY Fabienne – BIELLE Gérard**

**Étaient absents et excusés : TABUT Sandrine (a donné pouvoir à MAILLET Nathalie), BRAAS Mireille**

**Secrétaire de séance : THABARD Joëlle**

Par délibérations concordantes, en date des 20 et 22 Octobre 2015, les conseils municipaux de Machecoul et de Saint-Même-Le-Tenu ont sollicité la création à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 d'une commune nouvelle dénommée Machecoul-Saint-Même, avec 2 communes déléguées à Machecoul et Saint-Même-Le-Tenu.

Par arrêté du 23 Novembre 2015, le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la création de cette commune nouvelle.

Par délibération en date du 05 Janvier 2016, visée en Préfecture le 08 Janvier 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Machecoul-Saint-Même a décidé de créer un conseil communal de la commune déléguée de Saint-Même-Le-Tenu, de fixer à 15 le nombre de membres de ce conseil, de désigner les 15 membres devant siéger au sein du Conseil Communal de Saint-Même-Le-Tenu, et de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire délégué.

<b>CONSEIL COMMUNAL</b>
-------------------------

**2016-015 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Le Maire délégué rappelle que le Conseil Municipal doit décider de revaloriser ou non le montant de la surtaxe communale d'assainissement pour l'année à venir. Il propose donc d'étudier ce dossier en conseil communal afin de faire des propositions au conseil municipal. Il fait un rappel des tarifs appliqués depuis 2002. Il rappelle que la commune a institué une part fixe, l'abonnement forfaitaire annuel, qui s'ajoute à la part variable due en fonction de la consommation.

Actuellement le montant est de 0,90€ pour la part variable et 14€ pour l'abonnement.

Monsieur Morineau, adjoint, souhaite préciser qu'un questionnaire a été envoyé en Septembre, aux habitants concernés par la redevance assainissement, afin d'avoir un inventaire à jour des habitations possédant un puits et donc soumises à cette redevance. Le taux de réponse est d'environ 70%.

Ayant entendu les explications de Monsieur Le Maire délégué et après en avoir délibéré, Le conseil communal, à l'unanimité, propose :

**DE MAINTENIR** le tarif de la part variable à 0,90 euros le m<sup>3</sup> d'eau consommé ainsi que celui de l'abonnement à 14,00€ pour la surtaxe communale d'assainissement, à compter du 01 Janvier 2017.

En effet, le réseau ne justifie pas de travaux pour l'instant et le prix a plus que doublé en 8 ans.

**2016-016 – TARIFS COMMUNAUX : PROPOSITIONS :**

Monsieur le Maire délégué rappelle à l'assemblée que le conseil municipal revoyait chaque année, les tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communal, propose :

**DE FIXER** les tarifs communaux pour 2017 comme ci-dessous :

**Salle Vallée du Tenu :**

<u>Salles</u>	<u>Habitants et entreprises de la commune</u>	<u>Habitants, entreprises et associations hors commune</u>
le bar avec cuisine	150€	235€
les 2 salles avec cuisine	520€	750€
les 2 salles avec cuisine <b>forfait mariage</b> (remise des clés la veille à 14h, jusqu'au lendemain 9h).	600€	850€
les 2 salles avec cuisine pour 2 jours consécutifs	765€	1 060€
Les 2 salles avec cuisine pour 2 jours consécutifs <b>forfait mariage</b> (remise des clés la veille à 14h, jusqu'au lendemain 9h)	830€	1 150€

le bar sans cuisine pour un vin d'honneur	80€	100€
les 2 salles sans cuisine pour un vin d'honneur (évènement familial sans repas)	153€	235€
les 2 salles sans cuisine pour une réunion	306€	470€

Pour toutes les locations, le conseil communal décide que la remise des clés se fera à partir à 8h30 le jour de la location sauf pour les locations concernées par le tarif forfait mariage. Pour les locations en semaine, un entretien devra avoir lieu avec le maire délégué ou un adjoint.

- Associations Tenumémoises (voir la liste ci-dessous) et syndicats intercommunaux :

1ère manifestation :	gratuite
2ème manifestation :	150€
3ème manifestation :	50% du tarif communal
4 <sup>ème</sup> manifestation et plus :	tarif communal
Assemblée générale :	gratuite

- Associations hors commune avec une activité intercommunale (pour une assemblée générale) : 100 €

**Salle polyvalente :**

- Vin d'honneur : 80 €(si la salle Vallée du Tenu est déjà occupée)

**Concessions dans le cimetière** : concessions de 30 ans pour les tombes et le columbarium :  
170 €

Monsieur Morineau informe les membres du conseil communal, que suite à l'acquisition d'un logiciel cimetière, un travail d'informatisation a été fait, ce qui permet d'avoir un état des lieux et une base de données à jour. Il vient de se terminer et cela aura pris 9 semaines.

La liste des associations de la commune concernées par les tarifs adaptés est :

- Association de la Vallée du Tenu (A.V.T.)
- Saint Maxime Basket
- Moto Club du Tenu
- Tenu d'Eté
- O.G.E.C Saint Louis
- Anciens Combattants - UNC
- Entente des Chasses Tenumémoises
- Chorale Paroissiale
- Communauté Chrétienne Locale
- Badminton du Tenu
- Palet du Tenu
- Amicale laïque du Tenu
- DYNAM'O du Tenu
- S2M Moto club
- Side car cross Tenumémois

**QUESTIONS DIVERSES :**

A/ Nom du bulletin : Les associations souhaitent que le bulletin annuel de Saint-Même soit maintenu. Le conseil communal décide de nommer ce bulletin : l'Echo Tenumémois.

B/Alarme école privée : Les représentants de l'Ogec souhaite installer une sirène anti intrusion sur les locaux de l'école privée. Le conseil communal donne son accord en respectant les décibels autorisés. L'installation se fera pendant les vacances de Toussaint.

C/Sage coupure électricité salle VDT : Suite à la décision prise en conseil communal du mois de Mai, un représentant de la sage est passé à la Vallée du Tenu pour faire un devis mais il s'est aperçu qu'il est impossible de couper l'électricité dans toute la salle, du coup il souhaite savoir sur quelle base partir pour établir son devis. Le conseil communal décide de demander un devis pour couper toutes les prises de la salle sauf la cuisine.

D/Chauve souris : Le groupe Mammalogique Breton est passé visiter les combles de l'église le 29 Juin 2016. Aucune chauve souris n'a été observée mais des crottes étaient présentes, ce qui démontre leur fréquentation des lieux. Le problème que rencontrent ces animaux est souvent l'accès aux combles. Un petit aménagement simple et gratuit pourrait être créé (création d'un espace dans les abat-sons grillagés ainsi que sur les vitres à droite et à gauche des combles). Une chiropère directement sur la toiture de l'église pourrait être envisageable. Si la commune est favorable l'aménagement pourrait être fait par l'association durant l'automne ou l'hiver 2016-2017. Le conseil communal refuse de faire procéder à des aménagements de l'église.

E/Badminton panneau informatif : panneau informatif : l'association de badminton souhaite installer un panneau d'information identique à celui installé par le basket, ils demandent l'autorisation de le faire et de préciser à quel endroit. Le conseil communal donne son accord, l'endroit sera vu avec eux.

F/Inauguration terrain multi sports : La date du 28 Octobre ne convient pas, une autre date sera arrêtée ultérieurement.

G/Cérémonies du 11 Novembre : La réunion d'organisation aura lieu le 20 Octobre 2016.

H/Information sécurité école et périscolaire : Mr Le Maire délégué rappelle les décisions qui ont été prises : ventouses à l'école et au périscolaire et double clôture grillagée de l'école.

I/Conseil d'école du 17 Octobre 2016 : Mme Boué transmet les informations qui ont été données le jour du conseil d'école.

J/Distributeur de pain : Le choix du boulanger se porte sur Mr Abillard, car il est de Saint-Même.

K/Courriers divers : Comme convenu, Mr Le Maire délégué a fait un courrier au DDEN ainsi qu'à l'association de l'amicale Laique.

Tableaux récapitulatifs de la séance :
--

Tableau récapitulatif des délibérations par date et numéros :

Date	N°	Objet	Page
18/10/2016	2016-15	Redevance assainissement	2016-023
18/10/2016	2016-16	Tarifs communaux : propositions	2016-023

Tableau récapitulatif des délibérations par objet :

Objet	N°	Date	Page
Redevance assainissement	2016-15	18/10/2016	2016-023
Tarifs communaux : propositions	2016-16	18/10/2016	2016-023

Feuillet de clôture :

<u>Nom Prénom des présents</u>	<u>SIGNATURE</u>
DE VILLEPIN Hervé	
THABARD Joëlle	
GUIHAL Patrice	
BOUÉ Angélique	
MORINEAU Denis	
GIRAUDET Bernard	
MAILLET Nathalie	
TENAUD André	
GIRAUDEAU Patricia	
CLAVIER Denis	
BERNARD Fabrice	
FLEURY Fabienne	
BIELLE Gérald	